



GENÇAY

JOURNAL MUNICIPAL - DECEMBRE 2016

Infos utiles

Mairie
place du marché
86160 GENÇAY

Tél: 05 49 59 31 36

Fax: 05 49 59 65 10

*Pas d'accueil
téléphonique
le lundi après midi*

Mail: mairie@gencay.fr

Site: www.gencay.fr

Urgences

Samu 15

Pompiers 18 ou 112

Pharmacie de garde 3237

Médecin de garde: 15

Gendarmerie:.....17



S O M M A I R E	Pages : 2 et 3	Le mot du Maire	Page : 13	Office de tourisme
	Page : 4	Pluriservices	Page : 14	Recensement de la population
	Page : 5	Retour sur le 2ème semestre	Page : 15	Le recensement en ligne
	Page : 6	Informations diverses	Page : 16	Le SIVM Gençay Saint Maurice
	Page : 7	Travaux écoles	Page : 17	Informations diverses
	Page : 8	Mission locale	Page : 18 et 19	Maison de santé en image
	Page : 9	Recensement des jeunes	Page : 20	L'instant convivial
	Page : 10	Où l'on parle de Gençay	Page : 21	Retour sur le 2ème semestre
	Page : 11	Le champ de foire	Page : 22 et 23	Du nouveau dans notre commune
	Page : 12	Les illuminations de Noël	Page : 24	Notre patrimoine

Le mot du Maire

Chers habitants de Gençay,

Comme tous les ans à la même période, nous nous apprêtons à passer la fin de l'année, dans la douceur de nos foyers, entre Noël et le Nouvel An, entourés de nos familles et de nos proches.



Dans quelques jours, nous serons en 2017. Pour notre pays, la France, se sera une année importante. Nous serons appelés à défendre les valeurs de notre République : Liberté, Egalité et Fraternité, valeurs qui ne sont vraiment républicaines que si elles se manifestent avec tempérance et souci de l'autre et non avec dogmatisme et de façon absolue.

Il est nécessaire de défendre en tout premier lieu la Liberté, valeur indispensable, car rien n'est possible sans liberté ; Mais une liberté tempérée qui s'arrête là où commence celle des autres.

Non pas la liberté absolue des plus puissants ou des individualistes forcenés, mais une liberté qui prenne en compte l'autre.

En second lieu, il convient de défendre l'Egalité. « Les citoyens naissent et demeurent libres et égaux en droit » nous enseigne la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

Les citoyens ont tous, quels que soit leur naissance, les mêmes droits.

La République nous garantit cette égalité en droit et non une égalité absolue, car naturellement il y aura toujours des grands et des petits, des femmes et des hommes, des gros et des maigres, des blancs et des noirs, des lâches et des courageux, des généreux et des égoïstes, mais tous ont les mêmes droits. Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. La République n'est pas pour l'égalitarisme, mais pour l'égalité en droit.

Enfin, pour que ces deux valeurs puissent vraiment s'exprimer, il convient aussi de défendre la Fraternité.

Avoir une attention pour les autres, voir dans tout citoyen, un frère, de la même nation, non pas un clone qui nous ressemble physiquement ou intellectuellement, non pas une personne qui partage les mêmes idées, mais une fraternité qui reconnaisse les différences comme peuvent être deux frères qui ont partagé une histoire commune et veulent

Au delà de toutes nos idées, politiques, philosophiques, religieuses, nous sommes tous Français, nous partageons la gloire et parfois la honte de notre passé et nous aspirons à vivre ensemble notre avenir.

C'est cette histoire et cet avenir commun qui nous rassemble dans cette fraternité républicaine.

Depuis les attentats de novembre 2015 et de juillet 2016, nous sommes en guerre pour préserver notre conception de la République, pour défendre nos valeurs de Liberté d'Égalité et de fraternité.

Alors, préparez-vous à participer à ce combat ! à défendre la France ! non pas sur le plan militaire, mais déjà sur le plan des idées et de l'engagement.

Vous aussi vous êtes appelés à vous engager comme citoyen, dans votre quotidien, à participer à la vie du pays, de votre commune, de votre quartier, de votre rue, à participer à la vie associative, à la vie culturelle ou sportive, pas seulement comme consommateur, mais comme acteur, comme citoyen.

Ne baissez pas les bras ! Être citoyen, c'est aussi participer aux rassemblements républicains du 14 juillet, participer aux commémorations du 11 novembre et du 08 mai qui permettent de se souvenir que des millions de Français sont morts pour que vive notre République et que vive la France.



Être citoyen, c'est aussi participer à l'avenir et aux destinées du pays en allant voter. En 2017, vous aurez à choisir le futur président de la République et aussi les députés qui vous représenteront à l'Assemblée nationale.

Être citoyen, c'est aussi respecter les règles de vie en collectivité, participer à la solidarité nationale, payer ses impôts. Être citoyen, c'est enfin respecter la nature et l'environnement, c'est respecter la France et ses générations futures.

Vous qui voulez être acteur de votre avenir, je vous invite à vous engager comme citoyen, à servir les autres et pas seulement à vous faire servir, à vous engager pour que vive la République et que vive la France.

Je vous adresse à tous, habitants de Gençay, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2017.



PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

☎ **05 49 87 41 45**

• **Vous êtes un particulier ? Vous avez besoin d'aide ?**

Pluriservices est **LA SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE**
qui vous libère du rôle d'employeur

- nous recrutons pour vous du personnel compétent
- nous effectuons toutes les démarches administratives

Pour les services à la personne :

- Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture ...
- Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage ...
- Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)

Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts.

- Nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, etc.

Autres services chez le particulier :

- Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose Placo, plomberie, électricité, montage de meubles. etc...
- Aide aux déménagements
- Manutentions diverses



• **Vous êtes une collectivité, une association, un agriculteur, ou bien une entreprise ? Nous vous libérons également de votre rôle d'employeur.**

Pour les collectivités : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM.etc...

Pour les associations : Agent d'entretien, divers travaux de bricolage ...

Pour les agriculteurs : Aide sur l'exploitation, pansage et traite animaux, ramassage de volailles...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter . Site internet : www.pluriservices-civray.fr Mail : pluricivray@wanadoo.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



RETOUR SUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2016



TRAVAUX ECOLES
Pose des réseaux pour les portiers vidéos, les racines des arbres évitées.



Le portier vidéo



Le portail plein posé à l'école primaire, cela n'est pas très beau, mais il faut respecter le plan VIGIPIRATE.

A l'école maternelle aussi, ce n'est pas beau, mais les consignes sont que l'on ne puisse pas voir les enfants jouant dans la cour depuis l'extérieur.

Ma remarque très personnelle est :
« *comme l'on ne peut pas enfermer tous les méchants, nous devons enfermer les enfants* ».

C'est vraiment navrant.





Le Réseau Gériatologique du Val de Vonne

peut apporter aide et soutien aux personnes âgées dépendantes à domicile en :

- Etudiant les prises en charge
- Evaluant le handicap
- Organisant une concertation entre tous les intervenants
- Organisant une sortie d'hospitalisation
- Etc.....

Pour le contacter :

Adresse : 29, rue de Chypre - 86600 Lusignan

Tél : 05.49.54.38.62

e-mail : reseau-gerontologique@wanadoo.fr



Au quotidien, Présence Verte Services vous assure **un service de proximité**, dans une relation de confiance. Sans engagement, **faites-vous plaisir** avec les repas à domicile et **à la Carte** : tout est au choix, du potage jusqu'au dessert.

Découvrez nos choix de menus sur presenceverteservices.com - rubrique « nos menus ». Inscription sur le site, sans engagement de votre part.

Libre et autonome, mais jamais seul : avec la téléassistance classique ou mobile de Présence Verte, vous êtes **en sécurité** en tous lieux.

TARIFS PREFERENTIELS pour les habitants de la commune, [renseignez-vous!](#)



Plus d'infos au **05 49 44 59 99**



Je grandis avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Adaptée à une consommation quotidienne, elle est naturellement équilibrée en minéraux et en oligo-éléments. Elle est soumise à de multiples analyses depuis son origine jusqu'aux domiciles des usagers.

Bon à savoir : Le chlore est utilisé pour garantir la qualité de l'eau durant son transport dans les canalisations. Pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore, remplissez une carafe une heure ou deux avant de passer à table et placez-la au réfrigérateur.

J'économise avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0018 € le litre.

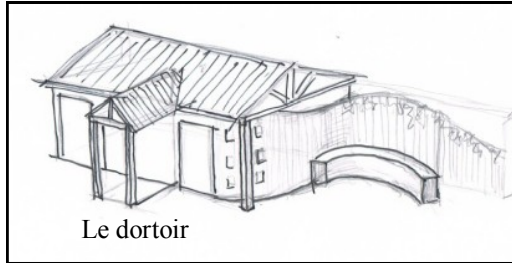
Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

Je respecte la nature avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.



TRAVAUX ECOLES



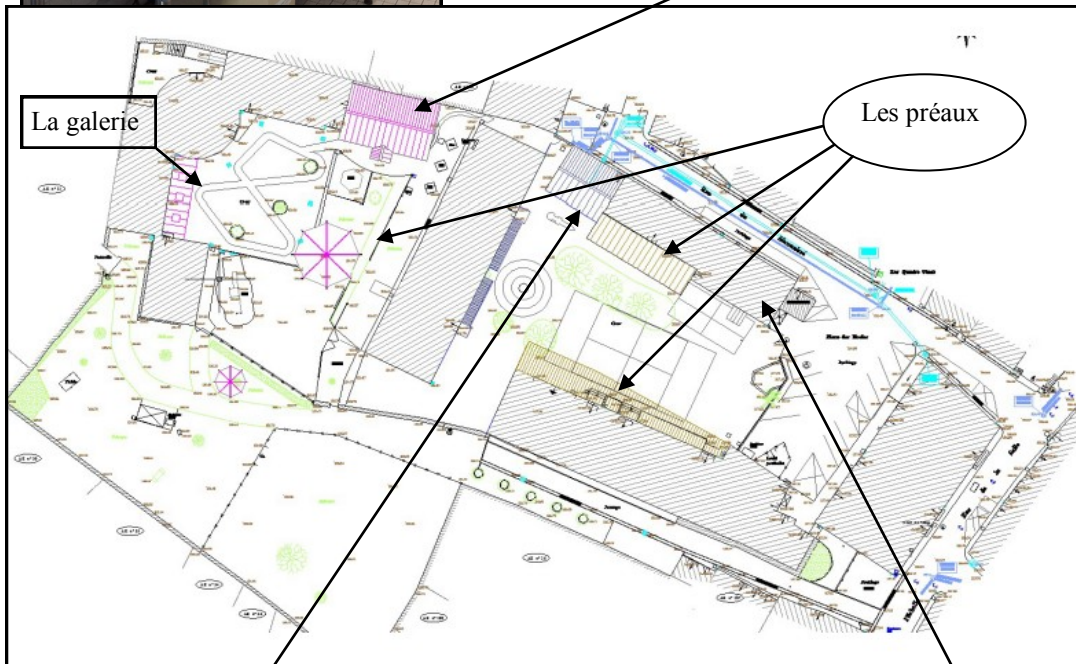
Le dortoir

Tout d'abord, nous avons changé le bloc laverie de la cuisine et posé des volets roulants aux classes de l'étage.

Pour ce qui est des travaux de reconstruction, un cabinet d'architecte et un bureau d'étude travaillent sur le projet :

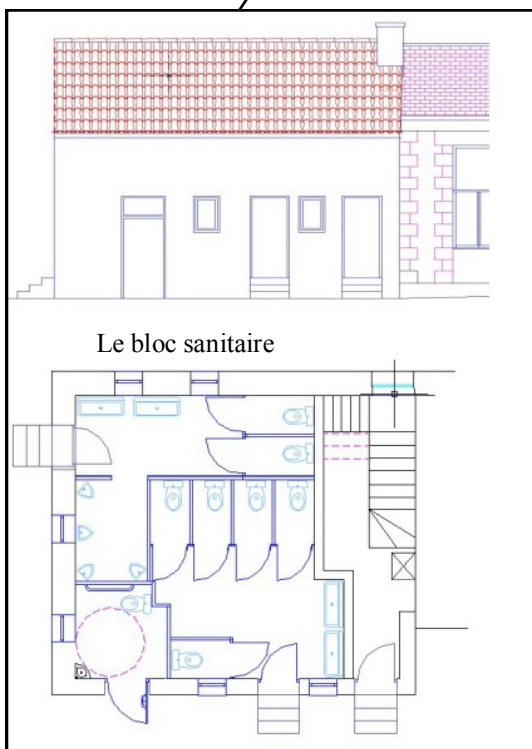
- Construction d'un dortoir maternelle au rez-de-chaussée
- Installation d'une galerie chauffée entre la grande et la moyenne section avec vestiaires
- Construction d'un préau maternelle
- Démolition du bloc sanitaire primaire et reconstruction avec la chaufferie
- Création de 2 préaux pour le primaire
- Transformation et aménagement de la garderie déplacée près de l'entrée
- Etc

Tous ces travaux sont à la phase d'étude APS qui signifie Avant Projet Sommaire

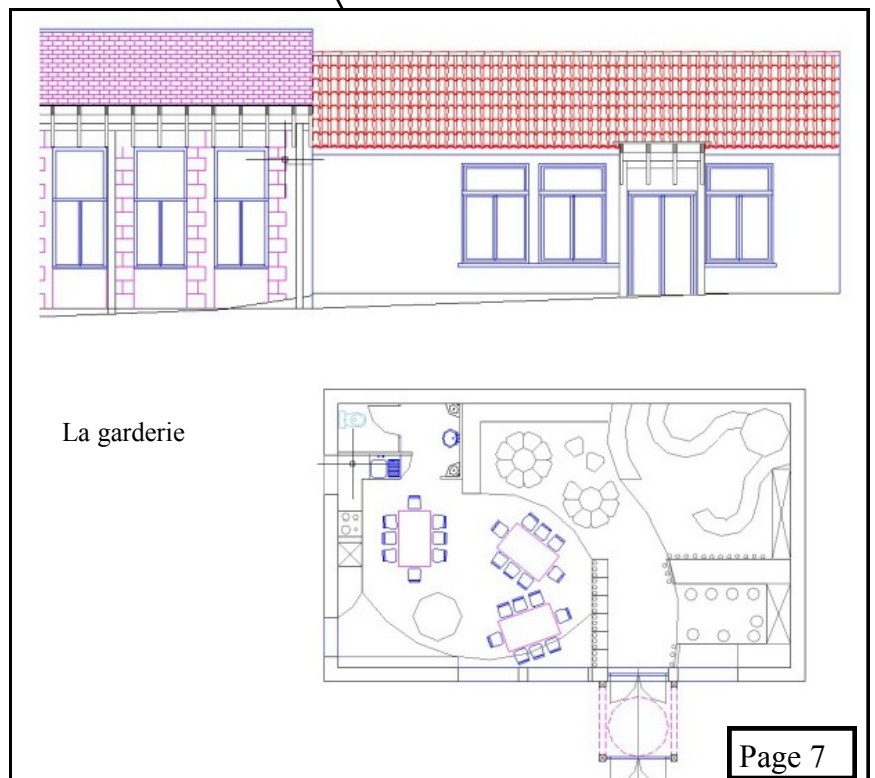


La galerie

Les préaux



Le bloc sanitaire



La garderie



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2015, 2026 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur la Garantie Jeunes*

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans vers l'autonomie.

C'est un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et la Mission Locale.

Il débute par un parcours d'accompagnement collectif avec une présence quotidienne renforcée à la Mission Locale.

Le jeune participe à différents ateliers lui permettant de travailler son autonomie dans les actes de la vie quotidienne (démarches administratives, transport, logement...), l'incitant à se mettre en action (valoriser ses compétences...) et à développer sa culture professionnelle.

Dans le cadre de son parcours, 3 formations sont également assurées (habilitation électrique, Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et Postures).

Chaque jeune perçoit une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 470€ pour sécuriser son quotidien et l'aider à se projeter dans un avenir professionnel en favorisant des expériences en milieu de travail.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la Mission Locale pour vérifier votre éligibilité.

**Dispositif financé par l'Etat.*



Coordonnées de la Mission Locale : Pays Civraisien

CIVRAY

Siège Social : 8 Avenue de la Gare - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**

COUHÉ

Communauté de Communes de la région de Couhé : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au **05 49 87 39 67**

GENÇAY

Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au **05 49 87 39 67**

CHARROUX

Renseignements au **05 49 87 39 67**



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



Centre du service national de Rennes

le STAR aime



www.defense.gouv.fr/jdc



JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.aerdc-public.fr (si possible dans votre commune). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Numérotez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Recherchez l'âge «recensement»».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Montrez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX



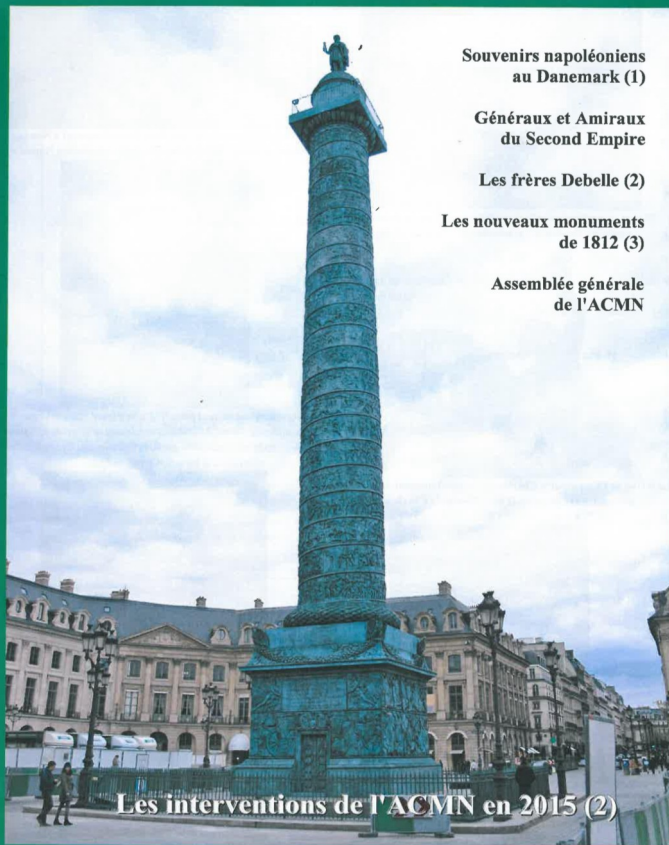
Souvenirs napoléoniens
au Danemark (1)

Généraux et Amiraux
du Second Empire

Les frères Debelle (2)

Les nouveaux monuments
de 1812 (3)

Assemblée générale
de l'ACMN



Les interventions de l'ACMN en 2015 (2)

Bulletin d'informations de l'ACMN : volume 18, numéros 1-2 : janvier - juin 2016
ISSN 2425-2743

Gençay (86160) (Demande 2012 – réponse 2015)

Intervention de l'A.C.M.N auprès de la Mairie pour la sauvegarde :

- de la tombe du chef de bataillon d'artillerie Jacques Churlaud (né le 2 décembre 1766 à Pressac (Vienne) - mort le 22 août 1838), décoré de la Croix de Fer, officier de la Légion d'honneur (en date du 23 juin 1810, LH : 538/41), chef de bataillon d'artillerie à pied, il sert à l'armée d'Espagne du 1^{er} janvier 1809 jusqu'au 30 mai 1814, 2 fois blessé : la tombe se trouve dans le cimetière communal, partie ancienne, à côté de la Croix de mission. Les croix de la Légion d'honneur et de la croix de Fer sont gravées sur le monument. Nous n'avons pas réussi à déterminer de quelle croix de Fer il peut s'agir.

(Demande de David Pelletier, Délégué du Président)

Réponse de la Mairie : « En réponse à la copie de votre courrier du 27 août 2012 que vous avez bien voulu nous renvoyer, j'ai le plaisir de vous informer que la tombe du commandant d'artillerie Jacques Churlaud a fait l'objet d'une mesure de protection ». Merci M. le Maire.

Pour avoir plus d'informations sur Jacques CHURLAUD, voir l'article de Jean Jacques et Pierre CHEVRIER, en allant sur le site communal : Onglet ; « Patrimoine » « Notre histoire » « Autres » « Quelques tombes chargées d'histoire » et ouvrir le PDF « Tombes historiques »

On parle de nous dans la grande région

La commune de Gençay vient de recevoir la labellisation "sport pour tous" de la Région Nouvelle Aquitaine.

Avec 4 étoiles sur 5. Les 5 étoiles n'étant pas attribuées la 1^{ère} année.

Alex notre directrice des sports et Chrystelle notre secrétaire étaient à Bordeaux pour la remise de ce prix (voir la photos en première page).

C'est la récompense d'une politique des municipalités précédentes et actuelle qui perdure et aussi essentiellement grâce au travail d'Alexandra VILLEGER, merci Alex.

Cette dernière tient à montrer que ce n'est pas le travail d'une seule personne, mais celui d'une équipe composée actuellement de (de gauche à droite) :Baptiste, Alexandra, Constance et Adèle.



LE CHAMP DE FOIRE



Le city stade
en cours
d'installation



Le skate parc
fonctionnel

LES ILLUMINATIONS DE NOËL



Pose des guirlandes de Noël sur le fronton de la mairie
Nos agents ont été formés cette année pour utiliser une nacelle.



La mairie décorée, les fenêtres changent de couleur



Les nouveaux décors des rues en petit nombre cette année



Depuis de nombreuses années, nous louions des guirlandes auprès de SOREGIES en plus des anciennes nous appartenant.

Cette année, nous avons décidé de commencer à acheter de nouvelles décorations pour le montant du loyer, de ne plus louer et de ne plus remettre les anciennes.

Avec les années, si le budget le permet, cela va s'étoffer.



Le rond point route de Civray

Merci à Isabelle, Sylvain et Alexandre qui ont planché longuement pour obtenir ce résultat avec le budget qui leur était alloué.



La gloriette avec sa boule qui restera toute l'année en lieu et place des éclairages venant du sol qui ne nous permettaient pas de la voir de loin.

La Loi NOTRe sonne le glas de l'Office de Tourisme du Pays Gencéen.

C'est avec amertume que les membres de l'Office de Tourisme se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 17 Novembre dernier, pour entériner la décision prise, à contre cœur, (1 voix contre – 7 abstentions – 23 Pour) par le Conseil d'Administration de l'Office, lors de sa réunion du 13 Octobre dernier, de la cessation des activités de l'Office de Tourisme au 31 Décembre 2016.

En effet, dans le cadre de sa réorganisation territoriale, voulue et décidée arbitrairement par l'Etat, la loi NOTRe impose la fusion de communautés de communes pour atteindre un bassin minimum de 15.000 habitants avec le transfert obligatoire; au 1^{er} Janvier 2017, d'un certain nombre de compétences dont celle de la Promotion du Tourisme aux nouvelles Communautés de Communes, obligeant les Offices de Tourisme, sous forme d'association loi 1901, à cesser leurs activités au 31 Décembre 2016 et de fermer leurs portes. Sur les 36 offices du Département, seuls huit ou neuf persisteront.

Dans ce contexte, obligation est faite aux communautés de communes du Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé et de celle du Pays Gencéen de fusionner pour la création d'une nouvelle Communauté de Communes, qui sera certainement basée à Civray. Un Office Communautaire sera créé, composé d'élus communautaires qui décideront de la politique de promotion touristique à mener sur notre territoire. Quelques Bureaux d'Accueil seront installés par les nouveaux Offices communautaires qui seront ouverts ponctuellement et sous leur autorité. Exit les bénévoles !!

Comme le stipule la loi NOTRe les personnels doivent être intégrés dans les nouveaux Offices de Tourisme Communautaires, et s'agissant de notre salarié, Emmanuel BLANCHET, la Communauté de Communes du Pays Gencéen, l'intégrera au 31 décembre 2016 dans ses effectifs pour transfert à la nouvelle Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Nous laissons un **Office qui fonctionnait très bien** : 54 adhérents, 2.185 visiteurs à fin Octobre dont 176 étrangers, 3.926 visiteurs de notre site Internet avec 11.192 pages consultées, **des finances très saines** grâce une gestion rigoureuse de la part de nos trésorières, et à notre investissement dans l'organisation de manifestations qui rencontraient un beau succès : le salon des peintres, le marché des producteurs, le marché de Noël, les randonnées Gencéennes (avec 795 participants), les expositions qui ont permis de connaître tant de talents.

Même si nous avons beaucoup d'amertume devant cet immense gâchis, l'équipe de bénévoles qui a dirigé avec moi l'Office durant cinq ans, avec tant d'abnégation, n'a rien à regretter, car nous avons vécu, et moi la première, une expérience formidable avec des relations humaines exceptionnelles.

Je souhaite pleine réussite à ceux qui prendront la suite tout en espérant que le Pays Gencéen ne sera pas noyé dans le Pays Civraisien : Il bénéficie d'une vitalité et d'une dynamique touristique grâce à des sites de proximité tels que la Vallée des Singes, le Parc de la Belle, le château de Gençay, son patrimoine est riche. et se serait dommage qu'il disparaisse.....

Marie Josée RICHARD
Présidente de l'Office de Tourisme
Du Pays Gencéen.

Gençay, le 17 Novembre 2016



RECENSEMENT DE LA POPULATION



RECENSEMENT de la population 2017

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le recensement par internet, c'est plus pratique !

www.le-recensement-et-moi.fr



Du 19 janvier au 18 février

Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple

VOS RECENSEURS

se présenteront
chez vous en présentant
leur carte d'accréditation



Alicia FERJOUX



Charlotte VERGNAUD



Maryse DAVID



Dominique GODICHAUD



Nathalie BERNARD BOCK

LE RECENSEMENT EN LIGNE



LE RECENSEMENT EN LIGNE L'ensemble de la population peut se faire recenser en ligne.

Comment ça marche :

1. **L'agent recenseur se présente chez vous**, il vous propose de vous faire recenser par internet et vous remet la notice d'informations nécessaire.
2. Vous vous rendez sur www.le-recensement-et-moi.fr et vous cliquez sur « le recensement en ligne c'est ici ».
3. Vous entrez le **code d'accès et le mot de passe** présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
4. **Vous saisissez les informations** concernant la localisation du logement qui figure également sur la notice.
5. **Vous répondez au questionnaire** en étant guidé.
6. Une fois le questionnaire terminé, vous l'envoyez et recevez un **accusé de réception** sur votre mail et l'agent recenseur est informé par SMS.

Qu'est ce que ça change ?

Pour vous :

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaire rempli en 15 à 20 min pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par mail. Confidentialité toujours respectée ; personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'INSEE

Pour l'agent recenseur :

- Un seul passage par logement
- Réception d'un SMS 2 fois par jour pour le suivi et les réponses par Internet.
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents).

Pour la mairie :

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'INSEE et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel.
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par l'agent recenseur et à tous niveaux géographiques.
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs.
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler.
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité.

Pour tout le monde :

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous niveaux
- Un recensement moins coûteux.

LE SIVM GENÇAY SAINT MAURICE

C'est le SIVM qui gère depuis de nombreuses années :

1. La piscine
2. Le plan d'eau de Verneuil
3. Les bibliothèques de Gençay et de Saint Maurice
4. Du matériel en commun
5. Et avant cela la station d'épuration

Avec la réforme de la loi NOTRe, notre SIVM devait disparaître au 31 décembre 2016 comme notre Communauté de Communes.

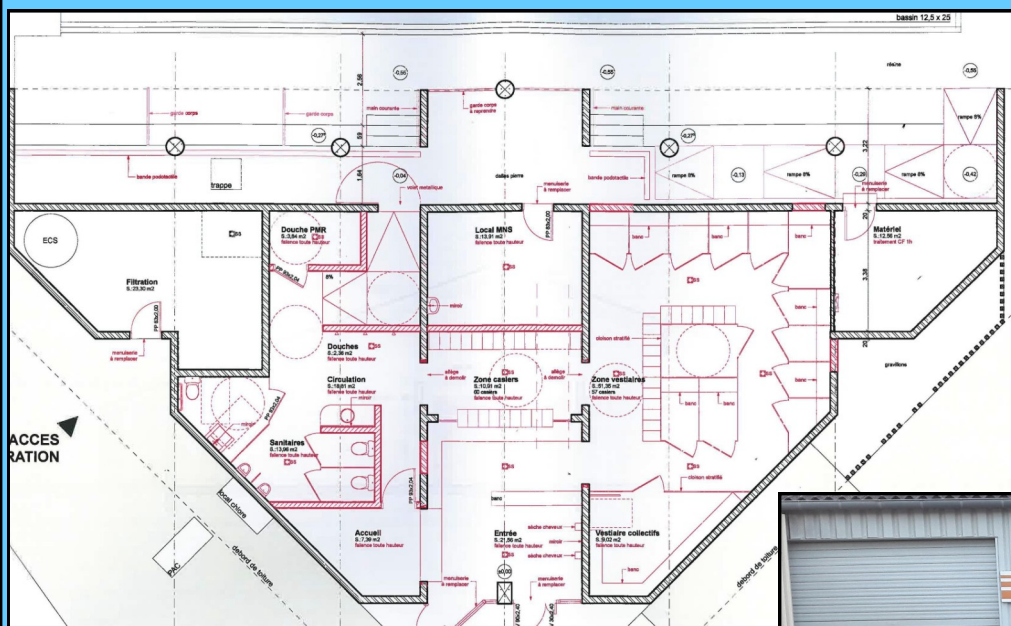
Rebondissement de fin d'été, notre SIVM peut continuer d'exister bien qu'il ne lui restera que les points 2, 3 et 4 car la piscine doit être prise en main par la nouvelle Communauté de Communes qui en aura la compétence.

Pour nous le SIVM c'est aussi très certainement une amorce pour une nouvelle commune englobant Gençay et Saint Maurice et pourquoi pas Magné si ses habitants le désirent. C'est dans ce sens que Michel PAIN Président du SIVM s'est adressé à la Préfecture pour justifier la pérennité du syndicat créé par nos prédécesseurs.

LES ACTIONS DU SIVM en 2016 (entre autres) :

Gestion de la piscine avec création des jeux, bilan des entrées, 2153 adultes et 2488 enfants.

Installation des jeux environ 70000 €



Achat d'un nouvel aspirateur à feuilles auprès des Ets Berty GUCHARD pour un montant de 5800 €

Lancement d'une étude auprès d'un cabinet d'architecte pour transformer les locaux d'accueil de la piscine en les mettant aux normes PMR 6500 €

Mais aussi remise en état de terrain agricole l'ancien lieu de stockage des boues de la station d'épuration à Saint Maurice, 22000 €



Les propriétaires riverains d'un cours d'eau sont tenus à son entretien régulier

Les propriétaires riverains sont tenus, réglementairement, d'assurer un entretien régulier des parcelles attenantes et du lit du cours d'eau (article L.215-14 du code de l'environnement*).

Qu'est-ce que l'entretien régulier?

L'entretien régulier comprend l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, l'élagage ou le recépage de la végétation des rives ainsi que le faucardage localisé.

En règle générale, il faut :

enlever les embâcles qui obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages qui peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...), et provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.

élaguer des branches basses de la ripisylve avec pour objectif de ne pas freiner l'écoulement des eaux mais aussi d'apporter de la lumière au niveau du cours d'eau. Il doit être partiel et non systématique.

Les produits de nettoyage ne doivent pas être abandonnés dans les cours d'eau. Ils seront, dans le respect des réglementations locales, détruits, transportés en déchetterie ou déposés, au fur et à mesure des travaux, hors des limites des crues afin que les eaux ne puissent les entraîner.

Qui effectue l'entretien régulier ?

Le propriétaire ou l'exploitant riverain est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau. Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient pour moitié aux propriétaires des deux rives, selon l'article L.215-2 du code de l'environnement, mais pas l'eau qui s'y écoule.

Le **Syndicat Mixte des Vallée du Clain Sud** en tant syndicat de rivière et structure publique, intervient sur les parcelles communales en priorité et sur les parcelles privées en conseil et appui technique aux propriétaires lorsqu'il y a nécessité d'intérêt public et que l'accès au cours d'eau est autorisé par le propriétaire aux usagers. Pour plus de renseignement pouvez contacter les techniciens de rivière (à St Maurice la Clouère au 05 49 18 25 48 ou à Couhé au 05 49 37 81 34).

* Selon l'article L.215-14 du code de l'environnement, « l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique ».

Inauguration de l'aire de stationnement des camping-cars du plan d'eau de Verneuil



Clairette COUTURIER Présidente de l'ACCNDS club de camping car des Deux Sèvres était présente pour l'inauguration de l'aire de stationnement.

Michel PAIN Président du SIVM et François BOCK Maire de Gençay et Conseiller Départemental ont rappelé toute l'importance de bien accueillir les camping caristes qui viennent visiter notre région, car ce sont de bons clients pour nos commerçants.

MAISON DE SANTÉ (en images)



Livraison de la charpente



Livraison des portes intérieures



Vue partielle extérieure

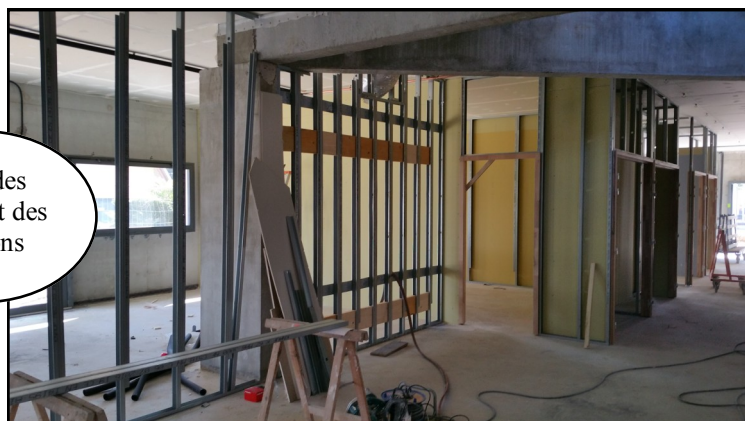


Le départ de la grue

MAISON DE SANTÉ (en images)



Pose des portes et des cloisons



Cela commence à avoir une certaine présence sur le site



L'INSTANT CONVIVIAL

L'Instant Convivial Un réseau de visiteurs bénévoles sur le Pays Civraisien



Des visites à domicile pour rompre l'isolement dans tout le Pays Civraisien

Vous vous sentez seul ? Vous avez du temps à partager ?

Partager un moment pour discuter, pratiquer des activités de loisirs (jeux de société, musique, lecture, promenade, activité manuelles ou culinaires...), échanger des souvenirs, des savoirs...

L'instant convivial vous permettra de recréer du lien social.

Rejoignez l'instant convivial et contactez-nous au :

☎ 07 68 53 79 81

✉ instantconvivial86@gmail.com



Création graphique Agence Huit Design et BILLOUZE - COCOSA Services Image

L'Instant Convivial, réseau de visiteurs bénévoles, est porté conjointement par la Fédération Familles Rurales 86 et la MSA Sèvres-Vienne, sur l'ensemble du pays Civraisien.

Le réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des aînés, en proposant une présence conviviale, propre à entretenir le lien social.

Concrètement, des bénévoles rendent visite aux personnes qui expriment un sentiment d'isolement et qui souhaitent avoir un peu de compagnie (discuter, se promener, jouer, faire des travaux manuels, se faire apporter un livre et en parler ensemble...).

L'Instant Convivial repose sur des valeurs et des engagements partagés et signés par la Fédération Familles Rurales 86, la MSA Sèvres-Vienne, les bénévoles et les personnes qui reçoivent des visites.

Les bénévoles qui intègrent le réseau bénéficient d'une formation pour remplir leur mission (connaissance de la personne âgée, techniques d'écoute, confidentialité ...).

Ils sont régulièrement réunis, informés, soutenus et accompagnés par des référents professionnels de la Fédération Familles Rurales 86 et de la MSA Sèvres-Vienne, ainsi que des relais locaux bénévoles.

Vous vous sentez seul(e) ou vous connaissez une personne qui apprécierait de recevoir les visites d'un bénévole ?

Vous avez du temps à partager ?

Nous recherchons des hommes et des femmes pour se lancer dans l'aventure, selon leurs disponibilités.

N'hésitez pas à contacter l'Instant Convivial !

Contacts :

☎ 07 68 53 79 81

✉ instantconvivial@gmail.com



Des coussins berlinois et un rétrécissement au collège

TRAVAUX DE SECURITE



Limitation de vitesse à 30 km/h dans les cités de Saint Avold et de la Guérette des plantes



Des coussins Berlinois sur la route de Château Garnier pour protéger le passage piétons avec bientôt un éclairage solaire.

DU NOUVEAU DANS NOTRE COMMUNE

Notre nouvelle bibliothécaire
Alicia FERJOUX
Ouverture :
Mercredi 9h 12h et 14h 18h
Vendredi 15h 18h
Samedi 10h 12h
05 49 59 93 45



PA ZA PA
Marjolaine DEMON
Arrivée sur la place du marché
05 49 01 21 30

AU COCHON GOURMAND
Notre nouveau boucher
charcutier traiteur
Mickaël VALLEE
05 49 36 07 62



DU NOUVEAU DANS NOTRE COMMUNE (suite)

Un cordonnier à Gençay en lieu et place de l'atelier d'Armelle.
Il y a un certain temps que nous n'avions plus ce service.
Jean BRUNELOT
06 78 59 40 31



L'atelier d'Armelle déplacé où était Pa Za Pa
Armelle PAQUEREAU
06 86 59 28 47

Un brin d'élégance
Ouvert du Mardi au
Vendredi de 9h à 13h
et de 15h à 19h
Samedi de 9h à 17h



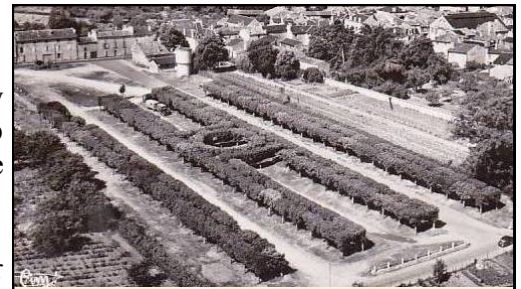


Patrimoine

Le champ de foire ou les promenades ?

Avant de devenir les Promenades de Gençay au début du 20^e siècle, ce qui est toujours le Champ de foire aujourd'hui avait connu une longue histoire.

Il est impossible de nos jours de s'imaginer cette grande pièce de terre délimitée par les mêmes voies de circulation, autrefois des chemins aujourd'hui des routes qui venaient jusqu'à la Martinaudrie, l'ancienne métairie située dans la cour des propriétaires actuels le docteur et madame Loyer.



On voit les arbres entourant le kiosque

Tout cet ensemble dépendait du château de la Roche et la pièce de terre était d'ailleurs appelée le Grand pré de la Roche, dans lequel on trouvait des noyers, des ormes et autres arbres. Il contenait environ vingt boicellées (un peu plus de 2000 m²) et était renfermé de murailles, haies et fossés. Il fut acquis par le marquis de Créquy en 1767. Un mur le séparait de la Martinaudrie. Il possédait une entrée en face de la Grange Thomassin, la grande maison avec cour intérieure en face du Centre culturel. Le marquis de Créquy y organisa les premières foires qui duraient de la Saint-Jean au premier lundi de Carême. Pour avoir accès directement à la Place du marché, il fit ouvrir une porte dans le mur et y fit poser une barrière qui ne restait ouverte que les jours de foire. Il faut imaginer que la rue du Palateau n'existait pas.



Carte postale du champ de foire et des promenades

En l'an IV, il fut acheté, alors qu'il portait déjà le nom de Champ de foire de Gençay, comme bien national saisi sur le château de la Roche, par les citoyens Fradin, receveur du Droit d'enregistrement au bureau de Gençay et Cuau, aubergiste.

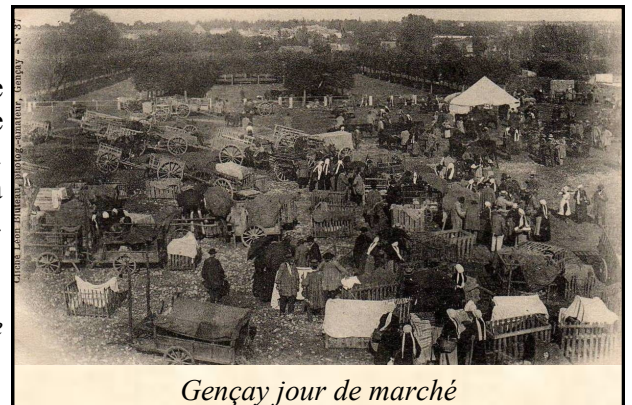
En 1817 un conflit majeur opposera le maire Chevallier et une partie de la population dont cinq conseillers et plusieurs aubergistes qui contestaient le transfert des chevaux et mules de la Place du Cheval Blanc au Champ de foire aux bœufs. Le préfet de la Vienne alla jusqu'à diligenter une enquête sur ce mouvement de révolution organisé contre le maire.

De nombreuses manifestations officielles s'y déroulaient. Ce fut le terrain de manœuvres de la Garde nationale. Les feux d'artifice du 14 juillet y étaient tirés...

C'est le 30 mars 1855 que la commune de Gençay achetait de Mme Françoise Braud, fille d'un ancien boucher de Gençay reconverti dans les transactions immobilières et veuve de Jean-Baptiste Joyaux, une pièce de terre en pré, située à Gençay, connue sous le nom d'Ancien Champ de Foire, contenant 48 ares 76 centiares. Ce terrain allait devenir le Champ de foire que nous connaissons.

Un fermier s'occupait de percevoir certains droits au nom de la commune, ceux des foires bien entendu mais aussi, par exemple, le prix du foin coupé sur le champ de foire et attribué par adjudication. Mais des habitants s'arrogeaient le droit de disposer de cet espace à leur guise, ou avec l'accord du maire, ce qui énervait beaucoup M. Delallée, le fermier en 1857 :

« On bat les grains sur le Champ de foire, ce qui énerve beaucoup le fermier de ce lieu » (Conseil municipal du 27 mai 1857)



Gençay jour de marché

Enfin en 1902, une très belle promenade sera aménagée dans la partie basse de ce terrain. Elle consistait en surfaces enherbées et en une magnifique plantation de tilleuls au milieu de laquelle on trouvait le kiosque sous lequel l'harmonie municipale donnait son concert le dimanche matin.

Les tilleuls sont toujours, pour la plupart, présents, seule une partie de ceux délimitant le kiosque fut abattue.

Texte et documentation « Patrimoine » : Jean Jacques CHEVRIER

Ce bulletin a été imprimé à 1100 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print)
Par un imprimeur répondant aux exigences du référentiel Imprim'vert

Réalisation Claude FERRON 1er adjoint

Impression BEDI—SIPAP
Gençay Saint Maurice